

Brevet Professionnel agricole

# BP JEPS ÉDUCATEUR SPORT ACTIVITÉS ÉQUESTRES

RNCP 28573 (19 11 2016) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

MAJ 09 2024

## Public ciblé

- Jeunes entre **17 et 29 ans** révolus.

## Conditions d'accès

- **Niveau d'équitation** équivalent au **Galop 7**
- Être détenteur de **PSC1** (attestation formation premiers secours)
- **Entretien** de positionnement, **test** d'équitation (aptitude aux exigences préalables)
- **Certificat médical** de non contre-indication à «la pratique des activités équestres»  
(daté de **-1 an à la date d'entrée en formation**)
- **Attestation de satisfaction** aux tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation **ou attestation** justifiant de la **dispense** de tout ou partie de ces tests.

## Modalités d'inscription

- Pré-inscription en ligne / candidature en ligne  
▶ **www.campusvertdazur.fr**
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

## Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage  
(le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage)
- Sous réserve des places disponibles  
(pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter)

## Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **1 an**  
(2 jours / semaine au CFPPA)  
Soit **600h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **De Septembre à Juin.**

## Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Unités Capitalisable (UC)** ;
- Evaluation en **situations professionnelles** tout au long de la formation.

## Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
  - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
  - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

## Votre statut

- Vous serez **salarié sous contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

## Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation. La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

Délivré par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

**Cavalier confirmé, vous aimez la communication et le contact humain, devenez enseignant animateur**

## L'OBJECTIF

Être titulaire du diplôme BPJEPS mention "activités équestres" atteste de l'acquisition de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur.

D'une manière générale, les enseignants animateurs seront amenés à :

- Conduire un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
- Garantir au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres
- Accueillir les publics, animer une structure et contribuer à la promotion des activités
- Participer à la valorisation de la cavalerie
- Participer aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
- Participer à l'organisation et à la gestion des activités.

## POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail. L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

## LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE  
RÉMUNÉRÉ  
PENDANT SA  
FORMATION



ASSOCIER  
THÉORIE ET  
PRATIQUE EN  
ENTREPRISE



DÉBOUCHER  
RAPIDEMENT  
SUR UN  
EMPLOI

+ d'infos : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr))

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. Les évaluations se font en partie sous couvert des représentants de la Fédération Française d'Équitation.

## Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :

- Communication ;
- Connaissance des différents publics ;
- Connaissance de la structure.

## Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage :

- Concevoir, conduire et évaluer une séance.

## TRE :

- Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet.

## Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

## Approfondissement technique :

- Conduire une séance ;
- Faire respecter les règlements de l'option ;
- Garantir des conditions de pratique en sécurité.

## LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



[www.campusvertdazur.fr](http://www.campusvertdazur.fr)



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

## LES DÉBOUCHÉS

- Insertion professionnelle** : Le BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres est un prérequis à l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres. Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.
- Évolutions professionnelles** *(selon la structure et l'expérience acquise)* :
  - vers une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur ;
  - vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet ;
  - vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques ;
  - vers le management d'équipe et la direction de structures ;
  - vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel...

Taux réussite examen\*

88%

Taux de satisfaction Moyen\*

85%

\*session 2023-2024

- Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur [www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)
- L'ensemble des indicateurs du Campus Vert d'Azur sont disponibles sur [www.campusvertdazur.fr](http://www.campusvertdazur.fr)

## Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage  
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES  
Tél : 04 92 91 02 33  
E-mail : [cfppa.antibes@educagri.fr](mailto:cfppa.antibes@educagri.fr)  
Site web : [www.campusvertdazur.fr](http://www.campusvertdazur.fr)

